

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Étaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, Philippe POIRSON

Étaient excusés : M CHABERT Nicolas (donne pouvoir à Mme PANNETIER Jocelyne), M. BRUN Vincent

Étaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme BARRO Carole a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le financement d'animations pédagogiques prévues pour les élèves de l'école de PIZAY au cours de cette année scolaire

Madame la Directrice du Groupe Scolaire de PIZAY explique que, initialement des animations pédagogiques devaient être prises en charge par le dispositif NEFLE. Toutefois, le budget alloué à ce dispositif ayant été mis en suspens, nous nous retrouvons aujourd'hui dans l'impossibilité de financer deux animations pourtant programmées et très attendues par les élèves.

Ces animations, à vocation éducative et culturelle, représentent un coût de 900 euros par animation (300 euros par classe). Deux animations restent à réaliser d'ici la fin de l'année scolaire, pour un **montant total de 1 800 euros**.

Conscients des contraintes budgétaires des collectivités, nous sollicitons à titre exceptionnel le soutien financier de la Mairie afin de permettre la tenue de ces animations, qui participent pleinement à l'enrichissement du parcours scolaire des enfants.

Dans l'intérêt des élèves et de la continuité des projets pédagogiques engagés, nous espérons que cette demande pourra recevoir une issue favorable.

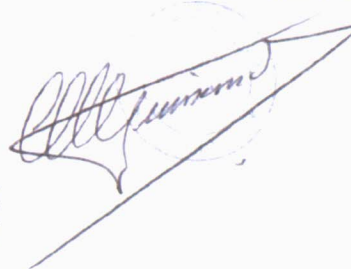
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser la somme de 1 800 € en soutien des activités engagées du fait de la défaillance du dispositif NEFLE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents (convention, autres ...) se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le : 26/02/26
Après affichage et publication du : 26/02/26
Le Maire,
Marc GRIMAND